

Paris,
le jeudi 30 juin 2016

Émetteur : Institut 4.10 : Etienne OLIVIER - eolivier@institutquatredix.fr
Ucanss : Driss Alem - dalem@ucanss.fr

Objet : Lancement du nouveau dispositif de formation « Chef de projet développement durable »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau dispositif de formation interbranche intitulé « Chef de projet développement durable ».

I - FINALITE DU DISPOSITIF DE FORMATION

Afin de répondre aux enjeux liés au Développement durable, l'Ucanss déploie, en partenariat avec l'Institut 4.10, un dispositif interbranche relatif à la gestion des projets de développement durable.

Ce dispositif de formation vise à accompagner les chefs de projet développement durable dans la construction et la mise en œuvre des projets environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux en lien avec les enjeux du Plan Cadre 2015-2018

En outre, la diversité des modalités pédagogiques de ce dispositif permet au stagiaire de découvrir et de mieux utiliser les outils et les méthodes afin d'élaborer les plans d'action développement durable de leur organisme.

II - DISPOSITIF DE FORMATION

Ce dispositif se compose d'un premier module à distance et d'un deuxième module en présentiel. Le module à distance est un pré-requis pour le module en présentiel.

III - OBJECTIFS DES DEUX MODULES

Le module à distance qui dure 60 minutes vise à :

- définir les notions-clés du développement durable,
- identifier les valeurs et principes de la Sécurité sociale en accord avec les trois axes du développement durable,
- présenter les méthodes, les outils et les actions concrètes que la Sécurité sociale peut mettre et/ou a mis en œuvre dans le cadre de la RSE.

Le module en présentiel dont la durée est de trois jours permettra au stagiaire de :

- s'approprier les concepts du développement durable,
- Développement durable,
- mettre en œuvre les projets Développement durable dans l'organisme et partager les pratiques avec ses pairs.

IV - PUBLIC CONCERNE

Ce dispositif national de formation s'adresse aux chefs de projet développement durable des organismes de Sécurité sociale, de la MSA et du RSI.

Les sessions sont organisées pour un effectif compris entre 8 et 12 stagiaires.

V - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de ce dispositif interbranche est fixé à 630 € par participant. Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Pour 2016, ce dispositif interbranche fait l'objet d'une prise en charge à hauteur de 50% du coût pédagogique auprès d'Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.

VI - CALENDRIER, LIEU DU DEPLOIEMENT ET MODALITE D'INSCRIPTION

Les dates et les lieux du déroulement des prochaines sessions du module en présentiel sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Dates	Institut 4.10
5 au 7 octobre 2016	13 rue Barbanègre paris 75019
22 au 24 novembre 2016	

Le programme du dispositif est détaillé dans l'annexe jointe à cette lettre.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à vous rapprocher de Monsieur Etienne OLIVIER de l'institut 4.10.

Vous pouvez vous inscrire sur le portail de l'Institut 4.10 en cliquant sur le lien suivant :
<http://institutquatredix.fr/informations-pratiques/modalite-pour-passer-vos-commandes>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur Délégué

Document(s) annexe (s) :

- Programme de la formation "Chef de projet développement durable",